

## « Il faut qu'une discussion de fond commence enfin »

Mettre fin à la friche industrielle, sur le site de l'ancienne mine, préoccupe depuis longtemps le propriétaire du terrain, la commune de Callian. Son maire, François Cavallier, a alors entrepris la valorisation de l'environnement de ce site. Il dit souhaiter discuter du projet retenu l'an dernier avec les élus qui s'y opposent pour qu'un débat de fond s'installe.

### Comprenez-vous les inquiétudes exprimées par les opposants au projet ?

Il y a surtout une commune qui s'y oppose, c'est Les Adrets et son maire. Voir écrit qu'une majorité des riverains est contre, je ne pense pas qu'on puisse l'affirmer avec autant de certitude. Ensuite, pour répondre à la question oui, je peux comprendre qu'un certain nombre d'inquiétudes ou de contrariétés se fassent jour. Mais il faut savoir de quoi l'on parle, de quelles contrariétés...

### C'est-à-dire ?

Eh bien je pense que l'on se trompe si, par exemple, on nous parle de la question de l'eau. C'est quelque chose d'inaudible. Car, justement, pour être très concret, on a fait en sorte de retenir le projet qui protégeait le plus la ressource en eau. C'est même le critère décisif qui a conduit le jury intercommunal à choisir Suez, qui propose de ne pas exploiter le tiers ouest du terrain en question, parce qu'il est dans le bassin versant du lac de Saint-Cassien. Il n'y fera là que du photo-voltaïque, c'est écrit dans le dossier d'une centaine de pages

que tout le monde peut aller consulter sur le Web. On a tenu à cette transparence.

### Que dire des autres nuisances (bruit, odeurs, poussières, nature défigurée, etc.) ?

Cette question est légitime. Déjà il n'y aura pas d'odeurs puisque pas de compostage. Autant je ne comprends pas que l'on cherche à faire peur en abordant des non-problèmes comme celui de l'eau, autant je suis tout à fait ouvert pour parler des nuisances avec tous ceux qui le souhaitent. Donc parlons de ces vraies questions, débattons ensemble. Il y a aussi d'autres questions qu'il me tient à cœur d'aborder, comme celui des retombées des ressources. Arrêtons de caricaturer et faire peur, retrouvons-nous tous pour aborder les bonnes problématiques. J'ai trop souvent lu aussi

## « Je suis tout à fait disposé à débattre du sujet avec Nello Broglio »

que le climat parfois dévastateur de la région pouvait finir par polluer les eaux. Mais justement, le projet prend cela en compte et suggère une installation étudiée pour faire face à toutes les intempéries...

### Comment ce projet peut-il mettre fin aux dépôts illégaux de déchets du BTP ?

Les dépôts sauvages sont hélas récurrents et on ne peut accepter ces atteintes insupportables à notre environnement et à notre état de droit. La question est de savoir si



nous voulons les traiter de façon réglementée et contrôlée ou laisser libre court aux pratiques du moment.

### En voulez-vous à Nello Broglio ?

Non, bien que je trouve dommage sa politique de la chaise vide : nous ne l'avons jamais vu au sein du comité de pilotage avec les communes du Pays de Fayence destiné à permettre un dialogue. Non, il fait des réunions publiques auxquelles les contradicteurs ne sont jamais invités. Je le dis pourtant ici clairement : je suis tout à fait ouvert à un dialogue ou un débat avec Nello Broglio pour aborder le sujet en toute bonne foi et transparence.

### Quelles sont les prochaines échéances et qui va trancher au final ?

Le temps que le dossier soit instruit, il doit y avoir une enquête publique l'an prochain avant que l'État ne finisse par trancher à la fin, selon ce qu'il en ressortira. Pour ma part, je pense qu'il faut que l'intérêt général prime. Plutôt que d'être absent des discussions, il serait dans l'intérêt collectif que l'on finisse tous par se rencontrer et mettre sur la table toutes les questions légitimes. Non aux postures politiques !



Ancienne mine de Fonsante**“Lacovar” répond  
au maire de Callian**

[Photo: dac, V. M.]

À la suite à l'article paru le jeudi 8 novembre dans notre édition, l'association pour la protection de l'environnement "Lacovar" (Les Amis de la corniche varoise) souhaite répondre aux propos de François Cavallier, maire de Callian et vice-président du conseil départemental du Var.

Pour Jean-Louis Le Moal, président de Lacovar, « soit M. Cavallier ne connaît pas bien le dossier qu'il porte en donnant de fausses affirmations, soit il est un adepte du "mentir vrai" en affirmant "déjà il n'y aura pas d'odeurs puisque pas de compostage". Par exemple, dans le dossier public, il est noté : "flux cibles, la plate-forme recevra les déchets verts collectés par les entreprises et collectivités au territoire. L'objectif de cette filière est de valoriser ces déchets verts qui seront transformés sur la plate-forme en mulch, en compost normé". Et encore : "Les sédiments issus du dragage des ports de la côte varoise peuvent également être traités sur cette installation. Pour Lacovar cela s'appelle aussi traiter de la vase puante, il suffit de suivre un dragage de port.

M. Cavallier prétend aussi : " Voir écrit qu'une majorité des riverains est contre, je ne pense pas qu'on puisse l'affirmer avec autant de certitude ". Lacovar lui répond que lors de son assemblée générale du 6 novembre 2018, qui était exceptionnellement décentralisée en mairie des Adrets, pour apporter un soutien direct à nos adhérents de la zone de la future " décharge ", ces derniers, qui sont fédérés par Lacovar, ont voté unanimement contre le projet Valor Pôle Fonsante, ce qui représente déjà les 280 maisons du Domaine de Séguret et les 200 maisons des Estérets du Lac à Montauroux, sans compter les habitants des Adrets qui sont également opposés [...].

Quant à la garantie qu'il prétend apporter sur la ressource en eau potable du lac de Saint-Cassien qui alimente les habitants de l'Est-Var, nous connaissons trop les dérives du passé dans les déchetteries pour croire un seul instant aux promesses du futur d'autant plus que la commune de Callian et son maire n'ont jamais réussi à faire dépolluer le site, ce qui était pourtant une priorité écologique, dès la fermeture des mines de Fonsante ».





**Marcel BARBERO**

Professeur Emérite à l'Institut Méditerranéen  
de Biodiversité et d'Ecologie  
Aix – Marseille Université

A la Seyne sur Mer, le 9 août 2017

Monsieur Nello BROGLIO  
Maire des Adrets de l'Estérel  
2 route du violon – BP 20  
83600 Les Adrets de l'Estérel

Monsieur le Maire,

Le document présenté par le bureau d'études Sol-Expertise Environnement (2015) sur le diagnostic des eaux souterraines sur le territoire d'exploitation des anciennes mines de Fonsante a permis à la Communauté des Communes Pays de Fayence, sans répondre entièrement aux recommandations du dit bureau, de solliciter des projets d'aménagement en périphérie immédiate (Nord-Ouest) du site classé de l'Estérel qui deviendra dans les prochains mois grand site d'importance nationale.

A Fonsante trois analyses piézométriques (Pz1, Pz2, Pz3) ont été effectuées sous le bassin de décantation du Lenté où un piézomètre existant Pzn n'a pas été repéré par Sol-2E<sup>1</sup>.

Les résultats issus de ces trois piézomètres (2015) ont été comparés à ceux d'un autre Pz4 installé en janvier 2015 mais en décalé topographique au Nord-Ouest de l'axe de l'Oued du Lenté. Ils ne permettent pas de conclure à l'absence de pollution, aux sulfates au manganèse et à l'arsenic, du ruisseau du Charretier qui rejoint le barrage de St Cassien dont les eaux ne sont pas uniquement destinées aux activités de loisirs mais ont aussi une fonction domestique<sup>2</sup>.

Les eaux souterraines ne respectent pas les normes de potabilité du dernier arrêté du 11 janvier 2007 sur la consommation humaine.

Pour l'arsenic le nouveau piézomètre totalement éloigné des précédents en rive droite du cours du Lenté a effectivement de basses concentrations. Celles-ci correspondent à des eaux souterraines non influencées, à notre sens, par les conséquences de l'exploitation de la mine. Les Pz1, Pz2, Pz3 sont en rive gauche du Lenté, le Pz4 en rive droite du Lenté est sous la dépendance du fond hydrogéochimique naturel des eaux profondes au contact des gneiss. Comment peut-il avoir été choisi dans une zone à l'écart des zones potentiellement polluées par les bassins de décantation. Or ce choix a été déterminant semble-t-il pour permettre de conclure à l'absence de pollution actuelle des eaux souterraines, ouvrant ainsi la possibilité pour la communauté de communes de susciter un appel à idées pour l'aménagement du site.

<sup>1</sup> Diagnostic de la qualité environnementale des eaux souterraines des anciennes mines de Fonsante – Tanneron Sol-2E (Sol Expertise Environnement RAP 150209601A ; 1-17 Pp).

<sup>2</sup> Caractéristiques des eaux au niveau du grand domaine de Fonsante.



Comment attribuer comme le fait Sol 2E, un rôle majeur à la concentration en arsenic de la roche gneissique sans présenter la moindre analyse de ce substrat effectuée par un laboratoire agréé.

En l'absence de preuve tangible sur la qualité géochimique de la roche on ne peut que s'interroger sur les valeurs en arsenic des Pz1 à Pz3. Les interrogations sont encore plus préoccupantes si l'on intègre les concentrations très élevées des eaux de surface (analyses de 1988, 1993) qui sont préoccupantes tant au niveau de l'usine que des bassins de décantation de St Barthélémy et du Lenté.

En l'absence de plusieurs analyses des roches du site de Fontante on ne peut pas attribuer, comme le fait Sol-2E aux seules caractéristiques géologiques locales, les teneurs élevées en polluants. Il est urgent de lever le doute lié à de telles insuffisances.

Le laboratoire Sol-2E préconise d'ailleurs de poursuivre durant plusieurs campagnes les mesures des piézomètres qu'il a déjà étudiées pour les concentrations en sulfates, fluorures, arsenic et autres métaux.

Remarquons que sans certitude Sol-2E conclut que l'arsenic ne semblait pas être utilisé dans le process d'exploitation de la mine de Fontante,

Il serait également utile de réaliser des analyses des eaux de surface du ruisseau du Charretier pour les polluants identifiés.

Dans ce ruisseau s'écoulent les oueds du Lenté et du St Barthélémy installés sur des déclivités importantes ce qui favorise, en période de crue, le transport de fines polluées, issues des anciens bassins, vers le collecteur du Charretier qui atteint le barrage de St Cassien dont les eaux sont de plus en plus sollicitées pour les usages domestiques.

Il faut noter d'ailleurs que des sous-écoulements, en provenance des vallons au-dessus des anciens bassins de Lenté et de St Bathélémy, atteignent la rive droite du ruisseau du Charretier. Au niveau de ces micro-émergences les eaux sont légèrement colorées et les sédiments argilo-limoneux sont brunâtres, témoins de processus physico-chimiques de sols pollués.

Les conclusions de Sol-2E sur l'absence d'impact sur le lac de St Cassien à partir d'un seul relevé piézométrique sont donc à relativiser fortement.

En tout cas les antennes départementales des DREAL 06 et 83 devraient en toute logique exiger tous les compléments d'analyses avant de donner suite aux différents aménagements projetés.

En allant plus loin encore, ces exigences doivent être élargies aux eaux de surface, aux sédiments du carreau de l'ancienne mine et de son bassin à l'exhaure du Figuier. C'est d'ailleurs ce que propose le bureau d'études et ce que n'a pas engagé à ce jour la communauté de communes. Les écoulements de tout ce secteur se font vers le vallon du grand Cabrol. Ils traversent le site classé de l'Esterel, joyau de biodiversité et d'écodiversité.

Le ruisseau du Grand Cabrol parcourt le site classé depuis la commune des Adrets jusqu'à la frontière avec le département des Alpes maritimes. Il rejoint le littoral sur Mandelieu où précisément les activités nautiques et de baignade font partie des préoccupations majeures de cette collectivité.

Le département des Alpes maritimes est donc aussi directement concerné par ces pollutions.



## Conclusions :

On comprend donc que même si le bureau d'étude Sol-2E a préparé un rapport à l'usage exclusif de la Communauté du Pays de Fayence, il l'encadre de toute une série de conclusions et de recommandations qui n'ont pas été prises en compte au moment où la-dite communauté a engagé son projet de réaménagement du site et son appel à projets ce qui laisse plus que perplexe.

Conclure comme le fait ce bureau sans une analyse actualisée des eaux de surface et des sédiments, et uniquement à partir des eaux souterraines (résultats qui laissent perplexes en terme de potabilité) sur l'absence d'incidence sur les eaux du lac St Cassien est plus que problématique. Cette position reste très aléatoire et critiquable.

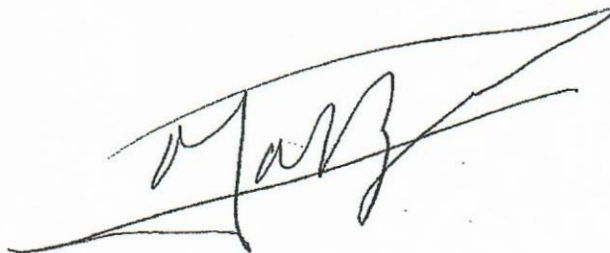
Le présent courrier en sus de la Préfecture du Var sera adressé à celle des Alpes maritimes, à l'Agence de l'eau, à EDF Région et aux communes des Adrets, de Tanneron, de Mandelieu.

Il n'est pas, par ailleurs, sain de conclure alors que les usages des eaux de St Cassien sont multiples et le seront encore plus avec les sécheresses estivales prolongées qu'il n'y a aucun problème pour ce lac en liaison avec les anciennes activités.

De la même manière il n'est pas juste de privilégier la comparaison des résultats hydro-chimiques<sup>3</sup> uniquement par rapport aux eaux brutes sans références analytiques aux normes de potabilité compte-tenu de cette forme d'usage pour une partie des eaux de St Cassien.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Professeur Marcel BARBERO



---

<sup>3</sup> Diagnostic de la qualité environnementale des eaux souterraines des anciennes mines de Fontsante – Tanneron Sole-2<sup>E</sup> (Sol Expertise Environnement RAP 150209-01A ; 1-17Pp).

# ALERTE !!!

## -PROJET FONTSANTE, VAR-

Le site multifilières doit réceptionner, trier et valoriser les déchets du BTP et flux associés provenant du territoire, au sens large. **Cela ouvre la possibilité aux départements voisins de venir stocker leurs déchets.**

Si l'on considère que la **durée d'exploitation est de 30 ans**, ce seront près de **12 millions de tonnes de déchets** qui transiteront sur le site dont **6 millions de tonnes de déchets polluants (métaux lourds, poussières d'amiante, hydrocarbures, arsenic, sulfite, ...)** ou inertes qui seront stockés sur place.

Ils viendront s'ajouter aux résidus dangereux déjà présents de par l'exploitation de la mine et il faudra continuer à gérer indéfiniment le site après la fin de l'exploitation, en particulier les lixiviats & les mâchefers des usines d'incinération (plomb, mercure, arsenic, ...).

Le site est en limite de la commune des Adrets dont **les premières maisons sont situées à 730 mètres**. Les plus proches maisons de la commune de Tanneron sont à 3,5 km quant à celles de la commune de Callian, propriétaire du site elles sont à 6,2 km.

L'exploitation nécessitera le passage sur notre commune d'environ **90 camions de 20 tonnes par jour**, en moyenne, **jusqu'à 150 camions en pointe**. La commune des Adrets de l'Estérel est la première impactée par ce projet.

Outre ces problèmes de "voisinage" immédiat et de charriage liés à l'exploitation, ce projet présente surtout un danger inacceptable de **pollution du Lac de Saint-Cassien, réservoir d'eau potable pour les communes de l'Est Varois mais aussi de l'Ouest des Alpes Maritimes**.

Le Vallon Charretier situé en aval débouche en face de la prise d'eau qui alimente le SEVE (Syndicat de l'Eau de l'Est Varois). Le moindre incident technique entraînera dans l'heure qui suit la pollution de l'eau potable des villes du bord de mer.

Ces dangers sont relevés dans le rapport du Pr Marcel BARBERO (Cf. en annexe), professeur émérite à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie de l'Université Aix-Marseille. Ce dernier n'exclut pas dans ses conclusions que le vallon Cabrol qui rejoint le Riou de l'Argentière jusqu'à Mandelieu et la mer pourrait être également pollué.

- ⇒ **Un immense bassin de population directement impacté & soumis à ces risques !!!**
- ⇒ **Les activités agricoles sont immédiatement concernées !!**

Par ailleurs, les objectifs des communes de l'Estérel qui sont entrées dans une procédure Grand Site de France pour valoriser leur territoire, mais aussi la politique de



**communication du Pays de Fayence qui s'appuie sur la valeur environnementale du Lac de Saint-Cassien & sur ses activités de loisirs, sont incompatibles avec un tel projet.**

Le Conseil Municipal des Adrets a émis un avis très défavorable sur ce projet et s'oppose fermement à sa réalisation.

**Si l'on retrace l'historique de ces 15/20 dernières années (Cf. articles en annexe), on peut remarquer que cette zone est soumise à d'énormes risques (incendies, pluie diluviennes, effets cévenoles ou phénomènes méditerranéen ...) et les conséquences sont à chaque fois désastreuses : aucune infrastructure bâtie par l'homme ne résiste (ponts, barrages, immeubles, route, digues, bassins de rétention, ...).**

Nous constatons chaque jour que le climat est en constante mutation, et, **dans les 10 années à venir, qui peut affirmer qu'aucune catastrophe frappera le Var Est et qui peut prendre la responsabilité d'une telle décision, engageant tout un bassin de population et tout un équilibre économique ?!**

**Est-ce que nos élus, les services de la DREAL, les services de la Préfecture ; prendront le risque de donner un avis favorable à un tel projet, en toute connaissance de cause des risques sanitaires, sociaux, économiques & environnementaux ?**

*\* Les lixiviats sont les « jus » issus de déchets, de composts, de cendres, de décharges ou de dépotoirs divers.*

*\* Les mâchefers sont des déchets industriels spéciaux ou d'incinération qui peuvent être source de pollution lorsqu'ils sont en contact avec l'eau*

**A DIFFUSER  
LARGEMENT  
SVP !!!**